



CONDITIONS GÉNÉRALES

EXTRAIT DES CONDITIONS TARIFAIRES
APPLICABLES AUX **PARTICULIERS**
À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022

TARIFS BANCAIRES DISPONIBLES GRATUITEMENT DANS NOS
AGENCES ET TELECHARGEABLES SUR NOTRE SITE INTERNET
www.socredo.pf .



SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
- OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	4
- RELEVÉS DE COMPTE	4
- TENUE DE COMPTE	4
- SERVICES EN AGENCE	4
BANQUE À DISTANCE	6
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	6
- CARTES	6
- VIREMENTS/TRANSFERTS PONCTUELS	7
- VIREMENTS PERMANENTS	8
- PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	9
- CHÈQUES	9
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	9
- DES SERVICES BANCAIRES POUR TOUS	10
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	11
- COMMISSION D'INTERVENTION	11
- OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	11
- INCIDENTS DE PAIEMENT	11
- PLAFONNEMENT DES FRAIS POUR LA CLIENTÈLE FRAGILE	11
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	12
- DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS	12
- AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT	12
- CRÉDITS IMMOBILIERS - CRÉDITS À LA CONSOMMATION	12
ÉPARGNE BANCAIRE	12
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	13
DATES DE VALEUR	13
- DEVICES DE L'EEE	13
- DEVICES HORS EEE	13
- VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE	13
- VALEUR DU COMPTE SUR LIVRET	14
RÉSOLUDRE UN LITIGE	14
NOS CONSEILS	15
- VOS RETRAITS PAR CARTE	
- GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS	
- QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?	



Tarifs TTC

exprimés en francs CFP (XPF)

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	TARIF EN XPF
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc) : Espace client (Internet) dont l'accès à l' Applimobile (hors coût du fournisseur d'accès à Internet)	Accès Free : Gratuit Accès Light : 2280 F par an Accès Particuliers : 3550 F par an
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : SocMs (hors coût de communication)	Abonnement Gratuit Facturation par message reçu : - Du 1 ^{er} au 5 ^e message : 100 F - Du 6 ^e au 20 ^e message : 70 F - Du 21 ^e message et au-delà : 50 F plafond mensuel : 3 000 F
Tenue de compte	405 F par mois, soit 4 860 F par an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) - VISA	5 990 F par an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit différé) - VISA ou MASTERCARD	5 680 F par an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation systématique) - Carte bancaire privative SOCREDO classic	3 786 F par an
Retrait d'espèces en francs CFP dans un DAB d'un autre établissement avec une carte bancaire en Polynésie française	120 F par opération
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - MANINA Pocket	2 900 F par an
Virement occasionnel local Virement occasionnel (SEPA COM Pacifique)	431 F par virement 0,25% du montant de l'opération, minimum : 1 560 F, maximum 14 430 F Frais de correspondant : - en agence : 2 450 F par opération - par Internet : 510 F par opération
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local ou SEPA COM Pacifique)	Par prélèvement : Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement local ou SEPA COM Pacifique)	Mise en place d'une autorisation de prélèvement : Gratuit
Commission d'intervention	1 000 F/ opération, plafonné à 10 000 F / mois

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture	Gratuit
Versement initial minimum :	
- compte en XPF : 10 000 XPF	
- compte en devise : 500 000 XPF	
Transfert de compte dans une autre agence de la Banque SOCREDO	Gratuit
Transformation de compte	5 000
Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel	Gratuit
Relevé mensuel édité sur automate de consultation	Gratuit
Relevé mensuel sur Espace client (Internet)	Compris dans l'abonnement
Relevé à la demande au guichet (date à date, duplicata par mois édité)	1 030
Relevé quotidien (forfait mensuel)	3 050
Relevé décadaire (forfait mensuel)	1 820
Relevés télétransmis (forfait mensuel)	3 050
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit

INFORMATION ANNUELLE DES FRAIS BANCAIRES

En début de chaque année, vous recevez un récapitulatif annuel des frais bancaires prélevés au cours de l'année précédente au titre de la gestion de votre compte de dépôt.

INFORMATION PRÉALABLE AVANT DÉBIT

En cas d'irrégularités et d'incidents, vous êtes informés gratuitement via votre relevé de compte mensuel, du montant et de la dénomination des frais bancaires que la Banque prélèverait sur votre compte de dépôt. Ce qui vous permet de contrôler lesdits frais bancaires qui vous sont prélevés et éventuellement d'en contester la validité. Ces frais bancaires ne seront prélevés qu'après un délai minimum de 14 jours à compter de la date d'arrêt du relevé de compte.

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte (forfait mensuel)	405
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (RIB, IBAN)	Gratuit
Commission annuelle de revue réglementaire	1 500
Lettre de relance «actualisation dossier client»	1 900
Gestion des excédents (commission annuelle)	13 380
Gestion des déficits (commission annuelle)	16 100
Tenue de compte inactif (par an et par compte de dépôt, à concurrence du solde disponible)	3 600

SERVICES EN AGENCE

Dépôt/Retrait

Dépôt/Versement d'espèces	Gratuit
Retrait au guichet sur compte à vue sans carte de retrait	Gratuit
Retrait au guichet sur compte à vue avec carte de retrait	355
Rouleau pour pièces	30

Remise de chèques

Remise de chèques en XPF (à l'encaissement)

Dépôt/Remise de chèques au guichet ou dans un automate	Gratuit
Remise de chèques erronée	315

Chèque Banque SOCREDO en XPF encaissé hors de Polynésie française

Commission d'encaissement sauf C.C.P., Trésor, C.D.C.	0,25%
• Minimum	1 835
• Maximum	14 675
Frais de port	975

Les frais sont perçus par la banque qui présente le chèque en compensation, et sont rajoutés au montant initial du chèque.

Remise de chèques en devise (à l'encaissement ou à l'escompte)

Chèques tirés sur un compte domicilié hors de Polynésie française

<u>Remise de chèques en devise : à l'encaissement</u>	
Crédit en compte : à réception du crédit chez le correspondant	Environ 6 semaines après le dépôt
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE(1))	Cours transfert "Achat"
Commission d'encaissement (fixe)	2 200
Frais de port	975
<u>Remise de chèques en devise : à l'escompte (en valeur)</u>	
Sous réserve d'acceptation par la banque	
Cours de la devise (de l'EEE ou hors EEE(1))	Cours chèque de voyage "Achat"
Commission d'escompte (par remise)	1%
Minimum	3 050
Frais de port	975
<u>Impayés/Chèque en devise</u>	
Frais d'impayé	3 700
Frais de port	975
Frais de protêt	3 700
NB : à ces frais s'ajoutent les frais réels	
Frais réclamés par le correspondant ou la banque tirée	Frais réels
Change de devises	
Cours pratiqué	
Billets de banque en devise : opération d'achat	Cours "Achat"
Billets de banque en devise : opération de vente	Cours "Vente"
Chèque de voyage en devise : opération d'achat	Cours chèque de voyage "Achat"
Chèque de voyage en devise : opération de vente	Cours chèque de voyage "Vente"
Achat par la Banque de billets de banque	
<u>Commission de manipulation</u>	
Client SOCREDO : crédit du compte client en XPF ou en devise	510
Non Client SOCREDO : par remise en espèces pour une contre-valeur maximale de 500 EUR	1 015
Vente par la Banque de billets de banque	
Vente par la Banque de billets de banque	
<u>Commission de manipulation</u>	
Client SOCREDO : par débit du du compte client en XPF ou en devise	510
Non Client SOCREDO : par remise en espèces, pour le montant de la levée de caution de rapatriement, ou pour une contre-valeur maximale de 500 EUR	1 015
<u>Commission de remise de devise en espèces (pour les autres devises que l'Euro)</u>	
Client SOCREDO : par débit du compte client en devise, dans la devise du compte	3%
Minimum 20,53 EUR/21 USD/30 NZD/30 AUD	2 450
Achat par la Banque de chèques de voyage	
<u>Commission de manipulation</u>	
Client SOCREDO : par crédit du compte client en XPF ou en devise	510
Non client SOCREDO étranger (sur présentation du passeport) : par remise en espèces, pour une contre-valeur maximale de 1 000 EUR (soit 119 332 XPF) uniquement pour un client occasionnel	1 015
Changeur de devises sur automate	
Commission de change en espèces (par opération)	610
Frais divers	
Frais d'étude pour une demande d'ouverture de compte à distance	11 300
Ouverture de compte chez nos partenaires :	
frais de dossier	12 300
Frais de mise à disposition de fonds sur place	2 450
Frais de virement à CCP FRANCE pour clôture par voie normale	2 450
Attestations	
Attestations diverses (hors caution de rapatriement)	3 610
Attestations origine des fonds	8 815
Frais de recherche	
Recherche au guichet (par mois édité)	1 550
Recherche aux archives (par document et par compte)	2 475
- Maximum	37 200
Procédure de recherche en urgence (supplément forfaitaire)	6 000
Frais d'envoi de documents	
Par courrier en Polynésie française	1 030

Par courrier hors Polynésie française	1 340
Par courrier électronique	680
Par télécopie, selon la destination :	
- FRANCE/EUROPE	2 450
- NOUVELLE-CALÉDONIE	1 500
- AUSTRALIE/NOUVELLE-ZÉLANDE/FIDJI/COOK	3 000
- U.S.A./JAPON/ASIE	4 900
- POLYNÉSIE FRANÇAISE	750
Succession	
Frais de traitement	10 300

BANQUE À DISTANCE (HORS COÛT DE COMMUNICATION)

Centre de relation clientèle 24h/24 et 7J/7 au 40 47 00 00	
Espace client (Internet) : www.socredo.pf (abonnement annuel)	
Accès Free	Gratuit
Accès Light	2 280
Accès Particuliers	3 550
Serveur vocal ALLOSOC 24h/24 et 7j/7 au 44 25 65	
Messagerie sur téléphone mobile : SOCMS	
Abonnement	Gratuit
Commission par message reçu	
• Du 1 ^{er} au 5 ^e message (par message reçu)	100
• Du 6 ^e au 20 ^e message (par message reçu)	70
• Du 21 ^e message et au-delà (par message reçu)	50
Plafond mensuel	3 000

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Gratuité des frais d'opposition

Dès lors qu'un Particulier fait, à son initiative, une demande d'opposition sur carte, virement ou prélèvement pour l'un des quatre motifs ci-dessous, ce service est gratuit :
Perte, vol, utilisation frauduleuse, liquidation ou redressement judiciaires du bénéficiaire du paiement.

CARTES

Serveur d'opposition :

- en Polynésie française ou à l'étranger : n° (689) 40 47 00 18 (pour toutes cartes)
- en France : n° 00 (33) 140 144 600 (pour les cartes VISA et Mastercard)

Carte bancaire privative (à autorisation systématique) - cotisation annuelle

Carte SOCREDO Classic	3 786
Carte SOCREDO Classic supplémentaire délivrée sur le même compte	2 372
Carte SOCREDO Gold	12 000
Carte SOCREDO Gold supplémentaire délivrée sur le même compte	9 000
Carte de "crédit renouvelable" : 1 ^{re} carte	Gratuit
Carte de "crédit renouvelable" : 2 ^e carte	Gratuit

Cartes Bancaires Internationales (C.B.I.), à débit différé - cotisation annuelle

Carte VISA Classic ou MASTERCARD Classic	5 680
Carte VISA Premier ou MASTERCARD Gold	19 500

Cartes Bancaires Internationales (C.B.I.), à débit immédiat - cotisation annuelle

Carte VISA Classic	5 990
Carte VISA Premier	19 500

Cartes bancaires internationales (CBI), à autorisation systématique - cotisation annuelle

Carte VISA SoCool	5 280
-------------------	-------

Packages Cartes Bancaires Internationales, pour un même porteur et même compte - cotisation annuelle

Carte à débit différé

Carte VISA Classic + Carte MASTERCARD Classic	8 520
---	-------

Carte VISA Classic ou Carte MASTERCARD Classic + Carte VISA Premier ou Carte MASTERCARD Gold	22 340
--	--------

Carte VISA Premier + Carte MASTERCARD Gold	29 250
--	--------

Carte à débit immédiat

Carte VISA Classic + Carte VISA Premier	22 495
---	--------

Cartes AMERICAN EXPRESS

Carte CENTURION Green ou Gold
Carte AIR TAHITI NUI Classic ou Gold

Tarifs OFINA
Tarifs OFINA

Retrait par carte

En Polynésie française

Retrait au guichet (par opération) - Cash Advance	520
Retrait en XPF sur automate SOCREDO	Gratuit
Retrait en XPF sur automate autre banque locale (par opération)	120
Retrait en devise sur automate SOCREDO (par opération)	610
Retrait en devise sur automate autre banque locale (par opération)	720

Hors Polynésie française, avec carte bancaire privative

Retrait en XPF ou EURO (commission par opération)	1,50 euro
Retrait en devise (hors EURO) (commission par opération) (commission par opération)	1,50 euro + 2,50%

Hors Polynésie française, avec C.B.I.

Retrait en XPF ou EURO	Gratuit
Retrait en devise (hors EURO), (commission par opération)	1,50 euro + 2,50%

Paiement par carte bancaire privative

Paiement en XPF ou EURO	Gratuit
Paiement en devise (hors EURO), (commission par opération)	2,50%

Paiement par C.B.I.

Paiement en XPF ou EURO	Gratuit
Paiement en devise (hors EURO), (commission par opération)	2,50%

Frais divers carte

Envoi par courrier en recommandé en Polynésie française (par carte)	1 030
Envoi par courrier en recommandé hors Polynésie française (par carte)	1 340
Frais de gardiennage par carte (au-delà de 6 mois)	2 500
Frais de destruction par carte (post gardiennage)	2 900
Frais de restitution de carte après capture dans un distributeur	1 015
Ré-édition code secret : carte bancaire privative	515
Ré-édition code secret : carte bancaire internationale	1 030
Modification de plafond carte bancaire privative	Gratuit
Modification de plafond C.B.I. Visa / Mastercard	6 700
Modification de plafond carte Visa SoCool (C.B.I. à autorisation systématique)	3 040
Ré-édition de relevé mensuel C.B.I.	1 220
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction locale (par réclamation)	3 670
Frais de recherche pour réclamation non fondée sur transaction hors Polynésie française (par réclamation)	9 170

Frais d'opposition

Frais d'opposition à l'initiative du client (pour vol, perte, utilisation frauduleuse) - Carte bancaire privative	Gratuit
Frais d'opposition et/ou résiliation pour utilisation abusive	6 500

Frais de clôture

Frais de clôture : carte bancaire privative ou C.B.I.	2 450
Frais de clôture : carte de "crédit renouvelable"	Gratuit

VIREMENTS/TRANSFERTS PONCTUELS (EN XPF OU EN DEVISE/LOCAL OU ÉTRANGER)

Virement ponctuel local (en XPF)

En faveur d'un autre compte SOCREDO, au guichet ou par Internet	Gratuit
En faveur d'un compte dans une autre banque, au guichet	431
En faveur d'un compte dans une autre banque, par Internet	Compris dans l'abonnement

Virement/Transfert en devise, sur place ou hors place (à destination d'une banque locale ou étrangère)

Virement/ transfert émis en devise

Cours devise de l'EEE ou hors EEE(1)	Cours transfert "Vente"
Valeur devise de l'EEE(1) (en jour ouvrable)	J
Valeur devise hors EEE(1) (en jour ouvrable)	J-1

Virement/Transfert émis en XPF ou en EUR

(SEPA COM Pacifique) (France métropolitaine et la communauté d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna))	
Commission de transfert (au guichet ou par Internet)	0,25%
• Minimum	1 560
• Maximum	14 430

<u>Par SEPA COM Pacifique</u>	
• Frais de transfert au guichet	2 450
• Frais de transfert - Métropole (par Internet)	510
<u>Par émission d'un chèque (au guichet)</u>	
• Frais de confection de chèque	2 450
• Frais de port (si expédié)	975
Virement/Transfert émis en devise (SWIFT) (dont Euro)	
<u>Commission de transfert (au guichet ou par Internet)</u>	0,25%
• Minimum	1 560
• Maximum	14 430
<u>Par SWIFT (au guichet ou par Internet)</u>	
• Frais de transfert	2 450
• Frais de correspondant (France métropolitaine et Outre-mer)	1 250
• Frais de correspondant (hors France métropolitaine et Outre-mer)	Frais réels
• Frais de la banque bénéficiaire (hors France métropolitaine et Outre-mer)	Frais réels
<u>Par émission d'un chèque - hors USD (au guichet)</u>	
• Frais de confection de chèque	2 450
• Frais de port (si expédié)	975
<u>Emission d'un chèque de banque à remettre au guichet de BNZ</u>	
• Chèque d'un montant maximum de 5 000 NZD	
• Cours appliqué	Cours du transfert
• Commission de confection de chèque	1%
Minimum	1 550
Frais divers virement/Transfert émis en devise	
Frais réclamés par le correspondant	Frais réels
Recherche du R.I.B (incomplet ou erroné)	610
Recherche données incomplètes ou erronées	3 050
Frais de recherche	3 050
Procédure de transfert en urgence (supplément forfaitaire)	3 050
Mise à disposition sur la France et l'étranger	2 450
Copie SWIFT au guichet	520
Virement/Transfert reçu en devise (SEPA COM Pacifique)	
Cours devise de l'EEE ⁽¹⁾	Cours transfert "Achat" J
Valeur devise de l'EEE ⁽¹⁾ (en jour ouvrable)	
<u>Crédit d'un compte SOCREDO libellé en XPF</u>	
Commission de virement	Gratuit
<u>Crédit d'un compte dans une autre banque</u>	
Commission de paiement	0,25%
• Minimum	2 450
• Maximum	12 370
Virement/Transfert reçu des correspondants (SWIFT)	
Cours devise de l'EEE ou hors EEE(1)	Cours transfert "Achat"
<u>Crédit d'un compte SOCREDO libellé en XPF</u>	
Valeur (en jour ouvrable)	J + 3
Commission de virement	620
<u>Crédit d'un compte SOCREDO en devise</u>	
Valeur (en jour ouvrable)	J + 1
Commission de virement	620
<u>Crédit d'un compte dans une autre banque</u>	
- Commission de transfert : règlement en XPF	0,25%
• Minimum	2 450
• Maximum	12 370
- Commission de transfert : règlement en devise	0,25%
• Minimum	2 450
Frais de transfert	2 450
<u>Retour des fonds à l'expéditeur</u>	
Commission de transfert	0,25%
• Minimum	1 560
• Maximum	14 430
Frais de transfert	2 450
VIREMENTS PERMANENTS (EN XPF OU EN DEVISE/LOCAL OU ÉTRANGER)	
Les virements permanents ne sont pas autorisés sur un compte sur livret	
Virement permanent local (au guichet)	
Virement permanent d'une durée inférieure à 12 mois	2 740
Virement permanent d'une durée supérieure à 12 mois (cotisation annuelle)	3 840

Virement permanent local (par Internet)	Compris dans l'abonnement
Virement permanent étranger (au guichet ou par Internet)	
Virement permanent d'une durée inférieure à 12 mois	2 740
Virement permanent d'une durée supérieure à 12 mois (cotisation annuelle)	3 840
Pour un virement permanent vers l'étranger, à chaque virement s'ajoutent les frais et commissions de transfert vers l'étranger, (se référer à " Virement/Transfert en devise ")	
Frais divers - Virements permanents	
Modification de virement permanent (au guichet)	1 750
Modification de virement permanent local (par Internet)	Gratuit
Annulation de virement permanent (au guichet)	Gratuit
Rejet de virement irrégulier (ponctuel ou permanent) à la charge du débiteur	3 070
PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	
Les prélèvements ne sont pas autorisés sur un compte sur livret	
Mise en place d'un avis de prélèvement automatique	Gratuit
Forfait annuel de gestion (quel que soit le nombre de prélèvements en place)	1 180
Opposition prélèvement	Gratuit
CHÈQUES	
Délivrance de chéquier	Gratuit
Frais de gardiennage chèquiers (pendant 2 mois)	Gratuit
Frais de destruction par chéquier (post gardiennage) :	2 900
Envoi par courrier en recommandé en Polynésie française	1 030
Envoi par courrier en recommandé hors Polynésie française	1 340
Chèque Service aux Particuliers (CSP) : le chéquier contient 5 chèques pré-imprimés (selon tarif réglementé en vigueur depuis le 1 ^{er} décembre 2021)	9 230
Chèque de banque	
Emission d'un chèque de banque en XPF (par chèque)	2 200
Envoi chèque de banque par courrier en recommandé en Polynésie française	1 445
Emission d'un chèque de banque en devise (se référer à " Virement/Transfert en devise ")	
Opposition au chèque	
Opposition au chèque en XPF	
• Ouverture dossier opposition	Gratuit
• Déclaration d'un chèque ou d'un chéquier en opposition	1 324
Opposition au chèque en devise (dont EUR)	
• Frais d'ouverture de dossier	2 350
• Commission forfaitaire	2 350
• Frais réclamés par le correspondant	Frais réels
Rejet de chèque	
Rejet de chèque irrégulier (hors défaut de provision), par chèque	3 070
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	
Forfaits HIVA PLUS : l'essentiel de votre banque en un seul compte (cotisation mensuelle)	
Le forfait HIVA PLUS comprend : un compte à vue, une carte bancaire, une assurance Manina POCKET, un abonnement Allosoc, un abonnement au service SOCMS et un abonnement « Espace client » (Internet) / Application mobile.	
HIVA PLUS Essentiel : incluant la carte bancaire privative SOCREDO Classic	900
HIVA PLUS Privilège : incluant la carte bancaire privative SOCREDO Gold	1 600
HIVA PLUS Référence : incluant une carte bancaire internationale VISA Classic ou MASTERCARD Classic	1 100
HIVA PLUS Premium : incluant une carte bancaire internationale VISA Premier ou MASTERCARD Gold	2 100
Client EZEE : client âgé de 16 à 25 ans ayant un compte	
Abonnement « Espace client » (Internet)	Gratuit
Carte bancaire privative SOCREDO Classic	Gratuit
Client EZEE avec un Crédit Etudes : âgé de moins de 30 ans	
Frais de tenue de compte à vue	Gratuit
Carte bancaire internationale :	
VISA SoCool ou VISA (à débit immédiat avec caution des parents)	Gratuit

Virement hors Polynésie française

- par Internet : toute destination
- au guichet : exonération des frais de transfert uniquement vers l'étranger
- par un mandataire de l'étudiant : se référer à "Virement/Transfert en devise à destination d'une banque locale ou étrangère"

DES SERVICES BANCAIRES POUR TOUS

Offre spécifique aux personnes en situation de fragilité financière

Il est prévu une offre spécifique pour les Particuliers en situation de fragilité financière, telle que définie par la loi, avec une gamme de produits et services bancaires de base à un tarif forfaitaire de 360 XPF par mois.

Offre solidarité

La Banque SOCREDO va plus loin que la réglementation et propose l'Offre SOLIDARITÉ.

Toute personne bénéficiant du Régime de Solidarité Territoriale est éligible à cette offre.

Elle a pour objectif de permettre aux clients les plus démunis de bénéficier gratuitement d'un ensemble de prestations bancaires de base, constitué de :

- un compte à vue,
- une carte privative (retraits et paiements limités au disponible du compte),
- des virements permanents (pour le loyer par exemple),
- des prélèvements (pour les charges du ménage telles que le règlement des factures EDT, OPT...),
- des chèques de banque.

Offre Clientèle Fragile (forfait mensuel) (clientèle de Particuliers)

Cette offre contient :

- 1- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt ;
- 2- Une carte de paiement à autorisation systématique ;
- 3- Le dépôt et le retrait d'espèces en agence de l'établissement teneur du compte ;
- 4- Quatre virements mensuels, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements en nombre illimité ;
- 5- Deux chèques de banque par mois ;
- 6- Un moyen de consultation à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement ;
- 7- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte ;
- 8- La fourniture de relevés d'identité bancaires ;
- 9- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention (cf. tarif commission d'intervention) ;
- 10- Un changement d'adresse une fois par an.

Le droit au compte

Toute personne physique ou morale qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte, et qui ne dispose d'aucun autre compte de dépôt, peut saisir l'Institut d'Emission d'Outre-Mer.

Celui-ci désigne un établissement bancaire pour procéder à l'ouverture d'un compte dans les 3 jours ouvrés suivant la réception des pièces justificatives demandées.

La banque désignée doit mettre gratuitement à disposition du client un ensemble de services bancaires de base définis par la loi.

Services Bancaires de Base (SBB) dans le cadre du droit au compte

- L'ouverture, tenue et clôture du compte ;
- un changement d'adresse par an ;
- la délivrance à la demande de RIB ;
- la domiciliation des virements bancaires ;
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- les paiements par prélèvements, titre interbancaire de paiement ou par virement bancaire, ce dernier devant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;

- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par la Banque qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces ;
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- la réalisation des opérations de caisse.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Les commissions d'intervention sont plafonnées par la réglementation.

Commission d'intervention par opération (autorisation découvert momentanée) - clientèle de Particuliers	1 000
- Plafond mensuel	10 000
Commission d'intervention par opération (autorisation découvert momentanée) - clientèle fragile	500
- Plafond mensuel	2 387

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour courrier pour adresse invalide	2 000
Saisie en compte (Avis à tiers détenteurs/Saisie arrêt/ Opposition administrative du Trésor)	14 000

INCIDENTS DE PAIEMENT

Les frais bancaires pour incidents de paiement liés à un défaut ou une insuffisance de provision sont plafonnés par la réglementation.

Rejet de chèque pour défaut ou insuffisance de provision

Chèque d'un montant inférieur ou égal à 5 967 XPF (forfait par chèque)	3 580
Chèque d'un montant supérieur à 5 967 XPF (forfait par chèque)	5 960

Conformément à la réglementation en vigueur, le rejet d'un chèque sans provision a pour conséquence l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de ses comptes dans toutes les banques, cela pendant une durée de cinq ans, sauf régularisation.

Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprennent :

- les frais de rejet par chèque,
- l'ouverture de dossier pour défaut de provision (dès le 1^{er} chèque impayé),
- la lettre d'injonction par titulaire,
- la déclaration Banque de France (au Fichier des Chèques Irréguliers),
- les frais ouverture dossier provision affectée par interdiction.

Autres frais relatifs à l'interdiction bancaire

Chèque payé pendant l'interdiction (déclaration Banque de France)	3 050
Client "interdit autres banques" : ouverture dossier	3 640

Rejet de virement (ponctuel ou permanent) ou de prélèvement pour provision insuffisante : local ou SEPA COM Pacifique

dans la limite de 2 387

PLAFONNEMENT DES FRAIS POUR LA CLIENTÈLE FRAGILE

Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 387
Client ayant souscrit à l'offre clientèle fragile (plafond annuel)	23 866
Client éligible à l'offre clientèle fragile (plafond mensuel)	2 983

Pour la clientèle fragile, le plafonnement des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte comprend :

- 1° Les commissions d'intervention
- 2° Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- 3° Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- 4° Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- 5° Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- 6° Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- 7° Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ;
- 8° Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ;

9° Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS : INTÉRÊTS DÉBITEURS ET COMMISSIONS (PERÇUS MENSUELLEMENT)

Intérêts débiteurs

Découverts autorisés

Les intérêts sont perçus dès le 1er franc dans la limite du taux d'usure.

Découverts non autorisés

Les intérêts débiteurs ne sont perçus que s'ils s'élèvent au minimum à 100 XPF, dans la limite du taux d'usure.

Commission pour découvert

Découverts autorisés

Taux : 0,16% sur le montant du plus fort découvert du mois en valeur

Règles :

- non calculée sur la partie réescomptable du découvert
 - plus fort code commission si plusieurs découverts
 - plafonnée à la moitié du montant des intérêts débiteurs
- La commission est perçue dans la limite du taux d'usure.

Découverts non autorisés

Montant forfaitaire

2 500

La commission est perçue s'il y a perception d'intérêts débiteurs dans la limite du taux d'usure.

AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

Mise en place (ADD renouvelable) en pourcentage du montant

1%

• Minimum

5 100

Frais d'avenant

12 375

Dénonciation d'une autorisation de découvert

13 400

CRÉDITS IMMOBILIERS - CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Mise en place (en pourcentage du montant)

1%

• Minimum

10 310

Frais d'étude en cas d'annulation par le client de l'offre de crédit

1%

lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu (% du capital emprunté)

• Minimum

20 000

Frais d'annulation de dossier

6 100

Avenant (changement de compte ou date de prélèvement)

9 500

Avenant de modification (report d'échéance, durée, autres)

9 500

Avenant de renégociation (taux, garantie, désolidarisation) - crédit à la consommation

21 500

Avenant de renégociation (taux, garantie, désolidarisation) - crédit immobilier

1% du capital restant dû

ÉPARGNE BANCAIRE

Compte Sur Livret (CSL)

Ouverture de compte (dépôt minimum : 10 000 xpf)

Gratuit

Tenue de compte CSL (forfait annuel)

1 500

Tenue de compte CSL inactif

Gratuit

Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte CSL (cotisation annuelle)

2 370

Carte supplémentaire délivrée sur le même compte CSL (cotisation annuelle)

610

Relevé trimestriel de compte sur livret (forfait trimestriel)

1 445

Relevé mensuel de compte sur livret (forfait mensuel)

1 650

Livret Z

Ouverture de compte (dépôt minimum : 10 000 xpf)

Gratuit

Gestion de compte

Gratuit

Carte bancaire privative de retrait rattachée au compte Livret Z (cotisation annuelle)

2 370

- sauf, pendant les 4 premières années si le client a entre 12 et 15 ans

Gratuit

Plan Epargne Logement et Compte Epargne Logement

Gestion du compte

Gratuit

Transfert vers un autre établissement bancaire

• Frais de traitement (Forfait par plan ou par compte)

17 560

- Frais de virement selon la destination (se référer à “**Virements/Transferts ponctuels**”)

Ouverture d'un compte à terme

En XPF : dépôt minimum 500 000 XPF

En devise : dépôt minimum USD 20 000, NZD 30 000, AUD 30 000

Gratuit
Gratuit

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

HOTU Epargne : Assurance-vie

Tarifs disponibles
en agence

Assurance Décès Invalidité (cotisation annuelle)

Tarifs disponibles
en agence

MANINA Accident de la Vie : Garantie des Accidents de la Vie

(cotisation annuelle selon la couverture et le nombre d'assurés)

• Formule individuelle (selon taux d'invalidité)

12 000/16 000

• Formule famille (selon taux d'invalidité)

23 000/30 000

MANINA Prévoyance : Assurance en cas de décès accidentel

(cotisation annuelle selon le capital assuré)

1 000 à 40 000

MANINA Scolaire (cotisation annuelle)

Tarif applicable au 1er juin 2016

• Formule 1 : cotisation par année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. L'enfant est protégé lors de ses activités scolaires et extra-scolaires en Polynésie française comme à l'étranger. Cette formule garantit l'enfant contre les dommages qu'il pourrait subir mais également ceux qu'il pourrait causer.

2 700

• Formule 2 : cotisation pour une année calendaire à compter de sa souscription sans renouvellement tacite. Cette formule protège l'enfant uniquement lors des dommages subis.

1 250

MANINA Voyage

Tarifs disponibles
en agence

MANINA Fare : Assurance multi-risques Habitation

(cotisation annuelle)

Tarifs disponibles
en agence

MANINA Pocket : Assurance des moyens de paiement

(cotisation annuelle)

2 900

MANINA Auto : Assurance automobile pour les clients particuliers ou professionnels (personne physique)

Tarifs disponibles
en agence

MANINA Cardiff garantie emprunteur

Tarifs disponibles
en agence

DATES DE VALEUR

DEVICES DE L'EEE (ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN) DONT XPF⁽¹⁾

Valeur jour

Retrait/Versement en espèces au guichet

J

Retrait espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB)

J

Paiement par carte bancaire privative

J

Virement entre comptes à vue SOCREDO

J

Virement émis d'un compte SOCREDO

J

Virement reçu d'autres banques

J

Prélèvement automatique (crédit client émetteur)

J

Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)

J

DEVICES HORS EEE

Valeur jour

Retrait/Versement en espèces au guichet

J

Retrait espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB)

J

Paiement par carte bancaire privative

J

Prélèvement automatique (crédit client émetteur)

J

Prélèvement automatique (débit client autorisant le prélèvement)

J

Valeur lendemain ouvré de l'opération

Virement reçu d'autres banques

J+1

Valeur veille ouvrée de l'opération

Virement au profit d'un compte externe

J-1

VALEUR APPLIQUÉE AU CHÈQUE

Valeur lendemain ouvré du jour de traitement de l'opération

Remise de chèques sur place

J+1

Valeur veille ouvrée du jour de traitement de l'opération

Chèque SOCREDO émis

J-1

Les versements réalisés sur votre compte produisent des intérêts à partir du 1^{er} jour de la quinzaine suivant le dépôt.

Les retraits sont passés au débit du compte, en date de valeur fin de la quinzaine précédente.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Service de médiation bancaire

La Banque SOCREDO a mis en place le service de médiation bancaire. Ce service consiste en la désignation d'un médiateur externe à la Banque, dont le rôle est de trouver une solution amiable aux éventuels litiges pouvant exister entre les banques et leurs clients particuliers. A cet effet, la Banque SOCREDO a désigné le "Médiateur de la Fédération Bancaire Française".

En cas de difficultés concernant le fonctionnement de votre compte à vue ou les services mis à votre disposition :

1) Vous devrez dans un premier temps, contacter votre conseiller.

Celui-ci mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre votre problème.

2) Si vous êtes en désaccord avec la solution proposée par votre conseiller de clientèle ou, si celui-ci tarde à vous répondre, vous avez alors la possibilité de saisir le service Gestion des Incidents et Réclamations :

- Par courrier à l'adresse suivante : Banque SOCREDO, service Gestion des Incidents et Réclamations, 115 Rue Dumont d'Urville, BP 130, 98713 Papeete, TAHITI) en détaillant votre réclamation

- Par mail à l'adresse suivante : reclamation@socredo.pf

- Par télécopie au numéro suivant : (689) 40.41.52.83

3) En dernier recours, vous avez la possibilité d'écrire au médiateur à l'adresse suivante :

Madame ou Monsieur le Médiateur de la FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Course Spéciale 151 - 75 422 PARIS CEDEX 09

ou directement sur le site Internet : www.lemediateur.fbf.fr

La saisine du médiateur peut également se faire par mail à l'adresse suivante :

mediateur@fbf.fr sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Ce dernier exercera sa mission en toute neutralité, loyauté et indépendance et s'engage à vous répondre dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date de réception du dossier complet par le médiateur.

(1) Les devises concernées par l'application de la Directive sur les Services de Paiement sont les devises de l'E.E.E. (Espace Économique Européen) c'est-à-dire celles des pays de l'Union européenne auxquelles s'ajoutent les devises du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande.

Les pouvoirs français ont également choisi d'étendre les règles de la Directive des Services de Paiement aux Collectivités d'Outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Mayotte, Saint Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie française ainsi que les îles Wallis et Futuna). Ces devises sont donc : l'Euro, le Lev (BGN), le Franc suisse (CHF), la Couronne tchèque (CZK), la Couronne danoise (DKK), le Kroni ou Couronne estonienne (EKK), la Livre sterling (GBP), le Forint hongrois (HUF), le Krona islandais (ISK), le Litas lituanien (LTL), le Lats letton (LVL), la Couronne suédoise (SEK), la Couronne norvégienne (NOK), le Zloty polonais (PLN), le Leu romain (RON) et par extension le Franc pacifique (XPF).

NOS CONSEILS

VOS RETRAITS PAR CARTE

La Banque SOCREDO met à votre disposition un réseau de 75 Distributeurs Automatiques de Billets dans toute la Polynésie française.

Nous vous conseillons d'effectuer vos retraits par carte de préférence dans les distributeurs de la Banque SOCREDO, car en dehors de notre réseau vos retraits vous seront facturés.

GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS OPÉRATIONS

La Banque SOCREDO met à votre disposition dans ses agences des espaces libres services équipés de distributeurs de billets, de guichets automatiques bancaires, de bornes de dépôts d'espèces (pièces et billets) et d'automates de remises de chèques. Nous vous invitons à utiliser ces automates pour effectuer vos opérations gratuitement et gagner un temps considérable.

Nos services de Banque à distance (l'Espace Client WEBSOC et l'Application Mobile SOCREDO) vous permettent également d'effectuer vos opérations courantes en toute autonomie et sécurité, 24h/24, 7j/7, depuis votre ordinateur ou votre smartphone (consulter vos comptes, vos placements, vos crédits, effectuer un virement, commander un chéquier, imprimer vos relevés ou votre RIB...).

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE CHÉQUIER ?

Vous devez au plus vite faire opposition auprès de votre banque, et s'il s'agit d'un vol, vous devez également faire une déclaration aux autorités de police.

Faire opposition sur votre carte :

En cas de perte ou de vol :

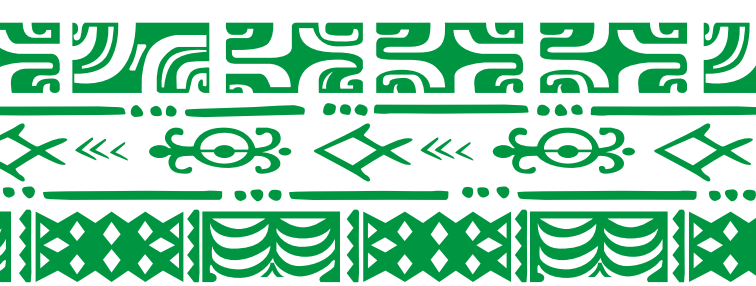
- Que vous soyez en Polynésie française ou à l'étranger, appelez le **+689 40 47 00 18** (accessible 24h/24 et 7j/7), taper 1 et composez les 19 chiffres de votre carte SOCREDO ou les 16 chiffres de votre carte internationale.
- Si vous êtes en voyage en France, appelez immédiatement le **00 (33) 140 144 600** (accessible 24h/24 et 7j/7) pour les cartes CB VISA et Mastercard, vous dialoguerez avec une opératrice qui vous aidera pour l'opposition de votre carte.
- Dans tous les cas, confirmez ensuite dès que possible votre opposition auprès de votre agence ou par fax au 40 41 53 56.

COMMENT NOUS CONTACTER

40 47 00 00

Du lundi au vendredi : 07h00 - 17h00





Banque SOCREDO, S.A.E.M. au capital de 22 milliards de F.CFP

RCS TPI 59 1 B Papeete

N° TAHITI : 075390 - Intermédiaire d'assurance

Siège social : 115 rue Dumont d'Urville

BP130 - 98713 - Papeete RP - TAHITI - Polynésie française

Tél. : (689) 40 47 00 00

E-mail : socres@socredo.pf

